



2
JOURS
14
HEURES



NOUVEAU

DPC
VALIDANTE



SYNCHRONE



PRÉSENTIEL

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Public : Tout le personnel soignant en charge de patient et/ou de résident. Professionnels de santé accompagnant des patients atteints de pathologies mentales, tout le personnel en charge de missions administratives : secrétaire, agent d'accueil, etc.

Prérequis : Travailler au contact des patients/résidents.

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Compétence 3 du référentiel IDE : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- ▶ Compétence 7 du référentiel IDE : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle.
- ▶ Bloc de compétence N°1 du référentiel AS : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- ▶ Bloc de compétence N° 2 du référentiel AS : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- ▶ Bloc de compétence N° 3 du référentiel AS : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Mettre en œuvre une prise en charge du patient en lien avec la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- ▶ Intégrer les apports réglementaires concernant le droit des patients dans son exercice professionnel.
 - ▶ Maîtriser les droits des patients et comprendre les obligations s'y associant : qu'elles soient légales, déontologiques ou professionnelles.
 - ▶ Accompagner la personne dans la réalisation de sa prise en charge en respectant le Secret professionnel et la confidentialité
 - ▶ Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique et de l'évolution des sciences et des technologies.
 - ▶ Intégrer les notions de responsabilités en matière de protection des données personnelles (RGPD).
 - ▶ Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement

CONCEPTEUR - INTERVENANTS

Concepteur : Directrice des soins infirmiers spécialisée en droit de la santé – Juristes spécialisés dans le droit de la santé – cadres de santé spécialisées dans le droit de la santé

Intervenant : Cadres de santé - juristes spécialisés en droit de la santé.

LES + DE LA FORMATION

La formation réflexive permet aux participants de conscientiser et d'intégrer les notions de Secret Professionnel, de responsabilité et de confidentialité, comme étant partie intégrante de leur posture professionnelle vis-à-vis de la personne prise en charge.

Des autoévaluations facilitent l'analyse réflexive des pratiques individuelles et collectives afin d'identifier les éventuels risques et les actions de prévention à mettre en œuvre.

Au travers de nombreux échanges sur des cas concrets rencontrés par les participants et l'intervenant, cette formation permet de mettre en œuvre des pratiques respectant les droits des patients et d'anticiper les situations à risques pour mieux y faire face.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

APPRÉHENDER LES RÈGLES JURIDIQUES QUI ENCADRENT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES SOIGNANTS

- ▶ Responsabilités selon les rôles.
- ▶ Responsabilité en lien avec l'accueil du patient.
- ▶ La collaboration IDE / AS > Les glissements de tâches
- ▶ L'encadrement des stagiaires et la responsabilité.
- ▶ Transmissions orales et écrites.
- ▶ L'identitovigilance.
- ▶ Préparation et distribution des médicaments.
- ▶ Les protocoles de soins : aspect juridique.

LES MÉCANISMES DE RESPONSABILITÉ ENGAGEANT LE SOIGNANT OU L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Définition de la notion de responsabilités en droit.
- ▶ Les différentes responsabilités.
- ▶ Le Défenseur des droits.
- ▶ Faute personnelle, faute de service.
- ▶ Les termes de la mise en cause d'une responsabilité (dommage, réparation, lien de causalité avec le fait dommageable, personne responsable, victime).

RESPECTER LES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET LA DIGNITÉ DU PATIENT DANS LES SOINS

- ▶ Les droits du patient inhérents à la dignité humaine et aux droits fondamentaux.
- ▶ La non-discrimination dans l'accueil et dans les soins.
- ▶ Autonomie et consentement :
 - Les droits du patient.
 - Obligations relatives : au recueil du consentement, au respect du refus de soins, aux soins sans consentement, aux soins urgents et vitaux.
- ▶ Soins et laïcité : le respect des croyances.

RESPECTER LA VIE PRIVÉE ET LE SECRET DES INFORMATIONS

- ▶ La portée du secret professionnel.
- ▶ Définitions et fondements juridiques.
- ▶ Les personnels tenus au secret.
- ▶ L'étendue du secret.
- ▶ Les dérogations au secret...
- ▶ Les transmissions orales et écrites.
- ▶ Droit au respect de la vie privée et confidentialité.
- ▶ Violation et sanction.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie active intégrant : Études de cas, brainstorming, échanges de pratiques, tests, quiz.

Le formateur adaptera ses outils et ses méthodes en fonction des apprenants afin de faciliter l'appropriation des connaissances et la réflexivité.

INFORMER ET COMMUNIQUER AVEC LE PATIENT

- ▶ Le droit à l'information et à la communication.
- ▶ Les obligations d'information relatives à l'état de santé du patient, à la prise de médicaments et à l'après-soin.
- ▶ Information d'un dommage lié aux soins.

INTÉGRER LES DROITS DU PATIENT DANS SON EXERCICE PROFESSIONNEL TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SOINS

- ▶ La personne de confiance : son rôle.
- ▶ Obligation de prise en charge de la douleur.
- ▶ Modalités d'accès du patient à son dossier médical.
- ▶ La bientraitance et la lutte contre la maltraitance.
- ▶ Majeurs protégés sous tutelle ou sous curatelle et mandat de protection future.
- ▶ Les droits spécifiques aux majeurs protégés sous tutelle ou sous curatelle.
- ▶ Les obligations envers le patient et envers le protecteur du majeur.
- ▶ Les droits spécifiques aux mineurs.
- ▶ Les obligations envers le mineur et envers les titulaires de l'autorité parentale.
- ▶ La libre circulation : le droit de circuler, d'aller et venir.
- ▶ Les obligations et modalités de surveillance, les responsabilités, les cas de sortie, de fugue, de disparition.

TENIR COMPTE DES DROITS DU PATIENT EN FIN DE VIE : LOIS SOINS PALLIATIFS - PLAN DÉCENNAL

- ▶ Les directives anticipées.
- ▶ Les droits du patient en matière de soins palliatifs en lien avec les lois en vigueur.
- ▶ Les obligations spécifiques envers le patient en fin de vie.
- ▶ L'accompagnement en fin de vie.
- ▶ Le droit à une sédation profonde.